



REGLEMENT DE VISITE

Le Planétarium de Bretagne est un établissement recevant du public de type L de 4^{ème} catégorie. Il est géré par un syndicat mixte cofinancé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté. Il propose principalement aux visiteurs des séances de planétarium programmées à heure fixe permettant d'être initiés à l'astronomie et aux sciences de l'univers.

Afin d'assurer la sécurité de tous, le présent règlement s'applique aux visiteurs, aux personnes autorisées à entrer dans les locaux pour toute animation, événement ou exposition et aux intervenants autorisés à intervenir sur le site pour des raisons professionnelles. Nous remercions nos visiteurs, partenaires et prestataires de bien vouloir prendre connaissance et respecter le présent règlement.

1) Règles générales

Les agents du Planétarium de Bretagne sont habilités à faire respecter le présent règlement en adressant des consignes aux visiteurs. En cas de non-respect par le public des dispositions du présent règlement, le personnel de l'établissement pourra faire procéder, par les agents de la force publique, à l'expulsion des contrevenants dans la mesure où ces derniers auront refusé de quitter volontairement l'établissement.

Tout visiteur doit s'acquitter du droit d'entrée pour pouvoir pénétrer dans la salle de projection et assister à une séance de planétarium. Il doit conserver son billet tout au long de sa visite ; ce justificatif pourra lui être demandé à tout moment. Les agents du Planétarium de Bretagne se réservent le droit d'interdire aux visiteurs d'introduire des sacs, des colis ou d'autres objets à l'intérieur du site. Une tenue correcte est demandée au sein des locaux. Il n'est pas autorisé d'entrer sur le site avec un animal, sauf un chien d'assistance sur présentation d'une carte justificative.

Les professionnels intervenant sur le site devront signaler leur venue au moins 48h en avance au 02 96 15 80 30 et se voir confirmer la possibilité de leur venue. L'accès des véhicules pourra s'effectuer par l'arrière s'il en est besoin. Si aucun agent n'est présent à l'accueil au moment de l'intervention, l'intervenant est invité à se présenter à l'entrée administrative, située à l'arrière du bâtiment.

Les photographies professionnelles, tournages et autres enregistrements doivent faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la direction à adresser à contact@planetarium-bretagne.bzh

Les groupes doivent avoir effectué une réservation par téléphone ou email et se l'être vue confirmée par écrit pour pouvoir effectuer la visite. Le responsable du groupe s'engage à faire respecter le présent règlement auprès de son groupe.

En cas de départ d'incendie, les personnes présentes sur le site doivent conserver le plus grand calme et, si besoin, prêter main forte au personnel pour l'évacuation du site, conformément à l'article R642-1 du Code pénal.

Tout objet trouvé sur le site doit être remis à l'accueil. Les visiteurs sont responsables de leurs effets personnels ; le Planétarium de Bretagne ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Le présent règlement est affiché à l'entrée du site. Il est également publié sur son site internet.

Horaires d'ouverture

Le Planétarium de Bretagne ouvre ses portes 30 minutes avant la première séance de la journée et ferme ses portes après la fin de la dernière séance de la journée. En dehors de la période estivale, le Planétarium de Bretagne ferme ses portes sur l'heure du déjeuner (variable selon les périodes). Les horaires des séances sont consultables sur son site internet : planetarium-bretagne.bzh

2) Déroulement de la visite

L'accès à l'espace d'accueil, à la boutique et à la salle d'exposition est libre sur les horaires d'ouverture de l'établissement.

Les séances de planétarium sont programmées à heure fixe ; les horaires sont consultables sur la brochure et le site internet de l'établissement. Les séances durent entre 40 et 55 minutes. Il n'est pas possible d'accéder à la séance, une fois que celle-ci a commencé, compte-tenu qu'elle se déroule dans le noir complet.

Chaque séance est conseillée à partir d'un âge de compréhension des notions abordées qu'il vaut mieux suivre. Le personnel d'accueil peut prodiguer des conseils sur les séances à privilégier avec le jeune public.

S'il n'a pas réservé en ligne son billet, le visiteur est invité à se présenter environ 20 minutes avant de le début de la séance. La réservation en ligne est vivement conseillée en période de vacances scolaires et en cas de pluie. L'accès aux tarifs réduits ou le paiement par d'autres moyens que la carte bancaire sont uniquement disponibles sur place. Le visiteur muni de son billet commandé sur internet pourra se présenter directement à l'entrée de la salle de projection peu avant la séance. Il n'est toutefois pas prioritaire pour prendre place dans la salle de projection.

Pour le confort de tous pendant le spectacle, la sortie en cours de séance est déconseillée. Il pourra toutefois être demandé aux parents de jeunes enfants de sortir si ceux-ci perturbent le déroulement de la séance, en particulier s'ils n'ont pas l'âge recommandé. Il ne pourra être procédé à un remboursement en ce cas.

Le site est accessible de plain-pied aux visiteurs permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Ces dernières sont invitées à se signaler à l'accueil : elles entreront dans la salle de projection par l'entrée groupes pour limiter leur temps d'attente et accéder aux places réservées.

Les enfants présents sur le site restent sous la surveillance et la responsabilité d'un adulte tout au long de leur visite. Les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent assister seuls à une séance de planétarium.

Pour les ateliers « fusée à eau », il est demandé aux visiteurs de se munir de 2 bouteilles de soda/boisson gazeuse de 1,5L vides pour réaliser la fusée. En cas de mauvais temps, l'atelier « fusée à eau » pourra être remplacé par un atelier « carte du ciel ».

Les visiteurs sont priés de respecter les dispositifs de médiation et de les utiliser avec soin. En cas de dégradation volontaire manifeste, l'établissement pourra se retourner contre leur(s) auteur(s).

Un registre de réclamation est présent à l'accueil. Les visiteurs insatisfaits pourront y déposer une réclamation, à laquelle nous tâcherons de répondre le mieux possible.

3) Restrictions

Afin de respecter le site et d'assurer la sécurité de tous, un certain nombre d'actions sont proscrites en son sein.

Il est interdit au sein de l'établissement :

- De fumer et vapoter,
- De pénétrer dans les locaux de service sans y avoir été dûment invité,
- D'entrer sur le site avec un animal, à l'exception des animaux de service qui doivent être tenus en laisse ou avec un harnais,
- De circuler à l'intérieur du site avec des équipements à roues (planches à roulettes, trottinettes, etc...)
- D'entrer sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de toute substance altérant l'état de conscience,
- De dégrader le matériel ou les locaux ou voler quoi que ce soit,
- D'introduire des armes, des objets ou produits dangereux,
- De faire commerce dans les locaux,
- De se comporter de manière inappropriée envers le public et le personnel présents.

Il est interdit au sein de la salle de projection :

- De pénétrer dans la salle de projection sans s'être acquitté du droit d'entrée,
- De manger et de boire dans la salle,
- De mettre ses pieds sur les fauteuils ou les accoudoirs,
- D'utiliser tout appareil générant de la lumière (appareil photo, téléphone portable, lampe de poche..) et du bruit (radio, téléphone portable...),
- De toucher les projecteurs,
- De perturber le bon déroulement de la séance.

Il est demandé aux visiteurs de passer leurs téléphones en silencieux et d'apprécier ce moment de déconnexion sous les étoiles.

Les visiteurs sont tenus de signaler tout accident, incident ou anomalie au personnel. En cas d'accident, il est interdit de déplacer le malade ou l'accidenté, de le faire boire ou de lui administrer un médicament avant l'arrivée des secours.

Le non-respect du présent règlement expose le visiteur à son exclusion de l'établissement et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

4) Pannes et annulations de séances

Pour ses séances, le Planétarium de Bretagne dispose de matériels permettant de réaliser la projection à 360° sur le dôme. Ces matériels sont susceptibles d'être affectés par des pannes indépendantes de notre volonté. En cas d'incident, l'entrée dans la salle de projection pourra être retardée, le temps pour le personnel présent d'analyser la situation, de trouver l'origine du problème et de tenter de le résoudre. Si le public est déjà entré en salle, il pourra être invité à patienter. Il pourra être procéder au rallumage du système en cours de séance, en cas de problème de lecture du programme.

Si le problème ne peut être résolu dans des délais acceptables, la séance pourra être annulée. En ce cas, il sera proposé en priorité aux visiteurs s'étant acquittés de leur droit d'entrée des bons permettant d'assister à une séance un autre jour, bons valables un an à la date de leur émission. Si les personnes ne peuvent se rendre ultérieurement à une séance, il sera procédé au remboursement de leurs billets. Si le paiement a été effectué par carte bancaire, le remboursement ne pourra s'effectuer immédiatement. Il sera demandé une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire. Le remboursement sera effectué par virement par le Trésor Public dans un délai de 1 à 2 mois.

Le spectacle programmé pourra être modifié en cas de problème lié à l'organisation interne. Les visiteurs ne souhaitant pas assister à cette thématique pourront se voir remettre un bon valable un an pour revenir au Planétarium de Bretagne.